

NOTE AU DOSSIER

Date : 25.04.2014
Emetteur : TéléDôle, Richard ZAUGG
Destinataire : Conseil régional du district de Nyon, Patrick FREUDIGER
Concerne : **Projet de corrections de pistes sur le massif de La Dôle**
Calcul estimatif du retour sur investissement (ROI)

1. Préambule

Afin de rendre l'exploitation du domaine skiable de la Dôle moins vulnérable aux aléas climatiques et notamment au manque d'enneigement, il est projeté depuis de nombreuses années de procéder à des aménagements de pistes ponctuels. Ces aménagements devraient permettre, d'une part, de réduire le nombre annuel d'heures d'engagement des engins de damage et, d'autre part, de gagner des jours d'ouverture en cas de manque de neige et donc d'améliorer le chiffre d'affaires.

La présente note présente une estimation du retour sur investissement d'un tel projet.

Le projet a été évalué à CHF 996'000.-. Même si les soumissions actuelles rentrées (travaux de terrassement, sans réensemencement) s'avèrent être un peu plus basses, le chiffre de CHF 996'000.- est maintenu pour le calcul.

2. Calcul du Retour sur Investissement (ROI)

2.1 Heures machines

Le damage des pistes du massif de la Dôle nécessite deux chenillettes qui travaillent environ 900 h par saison chacune. Les corrections de pistes permettraient d'économiser en moyenne 50 h par engin et par saison ce qui représentent 100 heures au total par saison.

Taux horaire d'un engin de damage :	CHF	324.-
Economie annuelle :	CHF	32'400.-

Economie sur 10 ans :	CHF	324'000.-
-----------------------	-----	-----------

2.2 Chiffre d'affaires

Il est estimé que les corrections de pistes permettraient de gagner 10 jours d'exploitation en cas de manque d'enneigement.

En admettant ce chiffre la saison aurait pu être prolongée de 10 jours à 5 reprises, au cours des 10 dernières années.

On admet un chiffre d'affaires moyen de CHF 1'500'000.- pour une saison de 100 jours et plus, ce qui donne CHF 15'000.- de chiffre d'affaires journalier en moyenne.

Les charges variables s'élèvent à CHF 6'000.- par jour ce qui laisse 9'000.- par jour pour couvrir les frais fixes.

10 jours d'ouverture supplémentaires apportent CHF 90'000.- dans une saison.

Sur 10 ans (5 saisons), le gain ainsi obtenu pour couvrir les frais fixes se monterait à CHF 450'000.-.

2.3 Calcul du retour sur investissement

Sur 10 ans CHF 324'000.- sont gagnés sur le damage et CHF 450'000.- supplémentaires sont obtenus pour couvrir les frais fixes. Le montant total s'élève à CHF 774'000.- soit CHF 77'400.- annuellement.

Pour un investissement de CHF 996'000.- le ROI est de 12.9 ans.

3. Conclusion

Pour un investissement de CHF 996'000.- consenti pour aménager les pistes du massif de La Dôle, le gain financier annuel moyen est estimé à CHF 77'400.-.

Le retour sur investissement (ROI) s'élève donc à 12.9 ans.

Remarque

Les hypothèses qui ont été retenues pour le calcul du retour sur investissement reposent sur les données des 10 dernières années. Il n'est pas possible de savoir à l'avance si une saison souffrira de manque d'enneigement durant ou hors de la période des relâches. Le gain sur le chiffre d'affaires devient ainsi très aléatoire à estimer.

Nyon, le 25.04.2014

Richard Zaugg
Directeur